



Le port du voile dans les sociétés musulmanes et occidentales, entre la contrainte religieuse et la liberté personnelle

LGMIRI Ameer

Université Sidi Mohammed Ben Abdallah, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Saïs, Fès, Maroc

Résumé :

La question du port du voile féminin religieux dans les sociétés majoritairement musulmanes ainsi que celles de l'Occident se montre parmi les sujets qui attirent l'intention générale non uniquement des gens ordinaires mais également de celles et ceux qui appartiennent au monde de la pensée et de la science. En effet, Des penseurs et des philosophes, qui s'intéressent à l'affaire religieuse générale, liée à la société musulmane, dans ses deux dimensions pratique et spéculative, montrent un intérêt manifeste à la question du voile. Ledit sujet partage les opinions en deux castes intellectuellement opposées ; certains penseurs affirment que le fait d'imposer à la femme musulmane le port du voile, sous prétexte que sa soumission religieuse ne peut se réaliser qu'à travers l'accomplissement de cet acte, est une violation atroce à sa liberté et à son droit naturel de jouir de l'exposition de sa beauté et de vivre sa liberté. En revanche, celles et ceux qui attestent que le port du voile demeure nécessaire dans la mesure où il permet de protéger la femme contre toute tentative visant à la réifier en la transformant en marchandise, et par conséquent perdre sa dignité humaine et même son identité.

Cette situation conflictuelle nous a poussés à creuser davantage ce champ d'investigation par le biais de l'établissement d'une recherche sérieuse visant sonder les arcanes de ce sujet. Notre travail vise trouver des réponses à la problématique suivante. Dans quelle mesure pouvons-nous affirmer que le port



du voile religieux par la femme musulmane est une transgression de sa dignité, une restriction de sa liberté et une négation de son identité existentielle ?

Pour répondre à la question posée, nous nous sommes appuyés sur l'analyse des opinions d'une panoplie de penseurs tout en déduisant les conclusions nécessaires susceptibles à clarifier la situation du port du voile et sa relation avec la contrainte religieuse et la liberté personnelle. Les résultats obtenus ont montré que l'affaire du voile est régie par des considérations purement idéologiques, voire islamophobes, visant établir une amnésie culturelle au sein des sociétés musulmanes.

Abstract:

Wearing Islamic veil “Hijab” by a woman in Muslim majority societies and in western societies is among the central issues that arouse the interest of both philosophical and intellectual public opinion. This study works on dividing the intellectuals' views, who are concerned with the religious field related to Islam in its theoretical and practical extension, into two intellectual opposed categories. For one, wearing veil by muslim woman is considered a flagrant violation to her dignity as a human who yearns for her aesthetic image, and as a negating oppression to her personal freedom. What is more, there are who believe that wearing religious “Hijab”, in an obligatory way, deprives the female girl of her identity and her human-being.

On the contrary, others believe that Hijab is a Perseverance of woman's dignity and an extension of her humanity and that is through striving not to be objectified nor commodified and prevent her from losing the necessary components for her nature that is based on attraction and excitement.

This “doubled” function pushes me to research and investigate the issue by having a set of questions that aims at finding the adequate answers to woman's wearing the religious veil problematic.



This essay aims at responding to the following questions: to what extent is woman's wearing the religious veil a disgraceful act and a belittlement of her existence and being? Is not wearing the veil "Hijab" considered a personal freedom or is it a resistance against the religious values of Islam?

To answer these questions, I have analyzed and deconstructed sets of thinker's views and opinion who are interested in the religious field, and that is to deduce the appropriate summaries that can help solving the problematic of wearing hijab between Compulsion and choice. And it turns out that the ongoing controversy on the subject matter is a result of a pure ideological conflict.

Mots clés :

Voile islamique, contrainte religieuse, liberté personnelle, islam, idéologie, islamophobie, condition de la femme.

Keywords:

Islamic veil, religious constraint, personal freedom, Islam, ideology, islamophobia, status of women



ملخص:

يعتبر ارتداء الحجاب الديني في المجتمعات ذات الأغلبية المسلمة وكذا في المجتمعات الغربية من بين المواضيع التي تشد اهتمام ليس فقط الأشخاص العاديين، بل أيضا أولئك الذين ينتمون الى عالم الفكر والمعرفة. نسجل في هذا الصدد اهتمام العديد من الفلاسفة المفكرين بهذه القضية السوسيو دينية المرتبطة بتطور المجتمع الإسلامي نظريا وعمليا. إن موضوع ارتداء الحجاب الديني يقسم الرأي العام الى شقين متعاكسين، حيث يرى بعض المفكرين أن إجبار المرأة على ارتداء الحجاب تحت دريعة أن الخشوع والخضوع الديني لا يمكنه ان يتحقق الا بهذا الفعل، هو في حقيقة الامر انتهاك لحريتها وحقها في الاستمتاع بجمالها. بالمقابل يؤكد اخرون أن ارتداء الحجاب الديني يدخل في باب الضروريات المفروضة والتي تحفظ للمرأة كرامتها وتقيها من الوقوع في التسليع. أمام هذه الوضعية المتعارضة نجد أنفسنا مجبرين على سبر أغوار هذا الموضوع وذلك من خلال معالجة الإشكالية التالية: إلى أي حد يمكننا التأكيد على أن ارتداء الحجاب الشرعي من طرف المرأة يعد مسا بكرامتها وتضييقا على حريتها ونفيا لهويتها الوجودية.



Introduction :

La question du port du voile à vocation religieuse, dans les sociétés musulmanes, ne cesse de susciter d'intenses polémiques (Meddeb. A. 2002). Dans ce contexte, les opinions diffèrent et s'opposent favorisant ainsi l'opportunité au déclenchement d'une mer tumultueuse d'analyses et d'interprétations. En effet, des penseurs et philosophes montrent des vues oppositionnelles à propos de la thématique du port du voile par la femme en islam. Certains l'insèrent dans un volet affranchi de toute tendance idéologique, pourtant d'autres le posent dans une perspective traduisant l'appartenance identitaire de la femme musulmane. Ce sujet ne fait pas interpeler uniquement les occidentaux rassasiés d'une culture émancipatrice, mais il constitue également un terrain fertile pour des autochtones emportés par un progressisme modernisant leur permettant d'exprimer leurs penchants socio-idéologiques envers le port du voile par la femme musulmane. Ces derniers tentent de faire sortir la femme de sa coquille traditionnaliste en la permettant également de se débarrasser des stéréotypes qui l'accablent.

Le port du voile entre l'obligation religieuse et la liberté personnelle

Pour battre en brèche la thématique de la légitimité et de l'illégitimité du voile féminin, nous sollicitons les visions de quelques penseurs spécialistes dans le domaine de la question féministe en relation avec la religion islamique. Notre philosophe islamologue, Tariq Ramadan se montre parmi ceux qui se militent pour défendre la liberté de la femme dans tous les domaines de sa vie y compris celui qui porte sur la tenue vestimentaire. Dans ce sens, Ramadan insiste sur des points d'une énorme importance, ce sont ceux qui s'étalent entre l'obligation jusqu'à l'embellissement en matière d'actes et de comportement en islam¹. Selon lui, il est impérativement nécessaire pour un penseur de s'assurer, d'un point de



vue mystique, de la légalité ou de l'illégalité d'un acte avant d'émettre des jugements ou de lancer des critiques envers les principes fondamentaux d'une religion. (Ramadan. T. 2016)

En islam, et selon les règles fournies par les sources scripturaires relatives à la religion musulmane, la femme et l'homme constituent un tandem agissant positivement et harmonieusement pour contribuer davantage à la promotion de la famille en tant que petit noyau sur lequel se basent les autres collectivités annexes, à savoir la société et la nation. Parmi les éléments qui pèsent lourd pour la musulmane et le musulman, celui qui porte sur la pudeur. En effet, cette valeur demeure essentielle dans la mesure où elle constitue le socle sur lequel se basent d'autres bonnes valeurs, telles la dignité, l'honneur et autres. Ramadan insiste sur cette donne en lui attribuant une importance énorme (Ramadan. T. 2017). Il précise donc :

« La pudeur, pour les hommes comme pour les femmes, est une obligation importante en islâm [...]. Il s'agit d'abord de protéger son corps et de ne pas l'exposer au regard d'autrui, que l'on soit un homme ou une femme² ».

Sur un plan éthique et tenons compte du fait que la composante de la pudeur est comptée parmi les piliers non pas uniquement de la religion musulmane mais également de la conscience humaine et universelle, nous partageons la conception de Ramadan qui stipule que la protection du corps est une condition essentielle pour la préservation de la pudeur³, (Daniel Sibony. 2013). Mais, dans certains cas, la protection physique ne suffit point pour réaliser la protection de l'éthique qui se trouve flétri par d'autres pratiques impudiques. Lesdites pratiques peuvent s'être opérées par des actants dont le physique se



montre dument protégé. En effet, le pouvoir du cœur triomphe parfois celui du corps. Les partisans de l'immunisation intellectuelle et sentimentale contre les souillures engendrées par les individus, frappant la conscience commune et faisant altérer les relations bi-individuelles et intrasociales, ont généralement raison, car limiter le sens de la pudeur et de la pudicité des êtres dans une posture vestimentaire ou une apparence physique s'éloigne largement de la réalité reflétée par l'état des lieux.

L'affaire du voile des femmes faisait interpeler la curiosité de beaucoup de penseurs orientaux comme occidentaux qui concluent qu'une partie de tissu ne peut guère déterminer la liberté ou l'incarcération de la femme. Certains parmi eux attestent que le voile porté par les femmes musulmanes n'est qu'un moyen employé pour des raisons purement esthétiques, de cela il ne marque aucune insinuation intégriste. Pour d'autres, le voile demeure un obstacle limitant la liberté innovatrice de la femme musulmane et, par conséquent, entravant toute compétence créative chez elle⁴ (Houellebecq M. 2015). Or, la libération de la femme était parmi les préoccupations de la religion islamique⁵.

Les adversaires du port du voile pour la femme musulmane s'appuient sur des considérations, à la fois textuelles et contextuelles montrant que les versets, sur lesquels les traditionalistes se sont basés pour instaurer la doctrine du port du voile et la généraliser sur toutes les femmes musulmanes, se montrent réclusionnaires. Ils ont fondé leur conception sur des versets du texte sacré des musulmans, en l'occurrence le verset 53 de la sourate 33⁶. Or, la teneur significative et les circonstances contextuelles⁷ dudit verset nient son caractère



généralisateur et son absolutisme temporel, car le caractère prescriptif indiqué par ce verset concerne uniquement les femmes du prophète.

Le philosophe français, Michel Onfray, montre des réactions tachetées d'une équivocité apparente, tantôt il s'oppose radicalement au port du voile, tantôt il révèle un laxisme excessif vis-à-vis de cette affaire, tout en le considérant comme un choix personnel et une liberté accordée à la femme tant que cela ne mène point à commettre des inconvenances intolérables tels les cas de violence envers l'autre⁸. (Onfray. M. 2016).

Les réformistes, qui s'opposent au port du voile, qualifient l'extension de l'obligation du voile sur toute femme, appartenant à la société musulmane, une déviation par rapport aux indications édictées par les sources scripturaires, voire une interprétation erronée qui découle d'une carence au niveau de la compréhension de la visée relative à la révélation coranique. D'un point de vue essentiellement interprétatif, des réformistes, y compris Mansour Fahmy⁹, ont tenté d'éclaircir la teneur significative du verset coranique susmentionné tout en se rendant compte du contexte historique de la scène et tenons compte du sens direct et de l'insinuation tacite exprimés par ledit verset, qui se montrent on ne peut plus explicites et clairs dans la mesure où l'ultimatum fait aux hommes vise formellement et essentiellement leur défendre de s'adresser directement, dans une position de face à face, aux femmes du Prophète, et exclusivement à elles. Cet acte ne peut se réaliser qu'en présence d'un diaphragme séparant les hommes aux femmes. C'est donc dans ce contexte que l'affaire du voile se déclenchait, et puisque les traditions prophétiques, auxquelles les musulmanes et les musulmans doivent obligatoirement s'y adapter, contiennent en plus des paroles, les actes exécutés par le prophète Mohamed lui-même, les musulmanes se trouvent obligées de se montrer voilées lors de leur présence hors de leur domicile ou dans



un endroit public. En se basant sur ce point, des réformistes s'acharnaient à poser des questions sur l'affaire du voile. Parmi la myriade des questions émises, celle qui porte sur la raison de la généralisation du port du voile pour toutes les femmes musulmanes.

Sur cette question, Ramadan ne parle pas d'un absolutisme spatio-temporel régissant la protection physique, liée au sens de la pudeur, pour les femmes, il ne se montre pas donc complètement hermétique vis-à-vis du port du voile. Il précise :

« Parmi les prescriptions les plus discutées de nos jours, Le foulard (khimār¹⁰) avec lequel les femmes pubères se couvrent les cheveux et la poitrine est l'objet de débats passionnés. Sur la base des versets coraniques, il s'agit bien d'une prescription (wājib) ; ainsi l'on d'ailleurs compris et déterminé les savants sunnites et chiïtes¹¹. »

(Ramadan T. 2016)

Pour répondre aux allégations des penseurs orientalistes occidentaux et orientaux occidentalises attribuant un hermétisme total à la religion musulmane en matière de l'imposition du port du voile pour les femmes, Tariq Ramadan précise qu'au-delà de l'avis de ces mêmes savants, cette prescription ne fait pas partie des impératifs et des obligations de la pratique. La mise du voile ne se voit pas donc comme une nécessité *sine qua non* l'engagement mystique de l'individu reste incomplet ; par ailleurs, ce fait entre dans le cadre d'un achèvement sollicité, et non pas imposé, par les règles de la religion musulmane. Le port du voile se place, selon Ramadan, dans la deuxième voire la troisième des catégories des obligations. Dans cette optique, la femme musulmane doit donner la pleine importance à l'accomplissement des obligations essentielles entrant dans le cadre



du rituel quotidien et annuel, à savoir, la prière, l'impôt obligatoire purificateur, le jeûne, le pèlerinage, et au bon comportement et à l'action vertueuse. La question du foulard islamique, quoiqu'elle se montre fort sollicitée, elle se range dans une perspective d'accomplissement personnel de la foi et du couronnement de la pratique mystique, et non pas une condition immanquable pour que les actes de la bénédiction soient dûment accomplis.

Ramadan affirme que la question du voile a été maussadement manipulée par des penseurs historiens orientalistes qui se trouvaient pressés par les idées colonialistes dans un premier temps et la dominance d'une culture occidentale mondialisée. Ces érudits ne trouvaient aucune contrainte à faire marquer le port du voile d'un sceau identitaire, écartant hostilement l'aspect non obligatoire de cette pratique.

Le port du voile est compté parmi les actes de foi qui consistent à apprivoiser une passion mystique typiquement personnelle émanant d'un choix autonome et consenti. Cela montre que ce type d'habillement, reposant sur des considérations culturelles et religieuses, doit refléter une liberté totale chez la femme. Ainsi Tariq Ramadan précise :

« Comme tout acte de foi, le port de foulard est un choix personnel et consenti. Une femme doit être libre de porter ou non le foulard. Aucun État, aucune communauté, aucune famille ne doit le lui opposer. Quelle que soit l'interprétation de chacun sur ce sujet, l'attitude la plus juste, tant du point de vue islamique que des droits humains, devrait être cette position de principe : Au nom de la liberté de conscience, il est interdit d'obliger une femme à porter le foulard, comme il est interdit de lui imposer de l'enlever¹² »



D'après la position de Ramadan, il s'avère que la question du voile ne devrait pas susciter toutes ces fortes réactions et qui comportent parfois des tendances hostiles vis-à-vis non uniquement de la femme musulmane qui le porte mais également de la religion islamique. Ces critiques diffamatoires introduites par, non seulement un public ordinaire obsédé par une projection délirante et une phobie démesurée, mais également par une chapelle de doctes et d'érudits dominés par une tendance islamophobe. L'adhésion de ces derniers dans la scène du jeu favorisait aux individus normaux une légitimité d'émettre leurs avis, sans pour autant s'assurer de leur fiabilité et leur véracité auprès des instances compétentes ou les vérifier en recourant aux interprétations originales des sources scripturaires.

Dans cette perspective, le philosophe français Michel Onfray, à travers son ouvrage intitulé *Penser l'islam*, précise que :

« Le problème n'est pas le voile. Ni hier ni aujourd'hui. Je ne crois pas que dans la configuration d'un voyage scolaire avec d'autres parents, il y ait péril en la demeure avec une mère voilée. C'est la question du choix de son islam dans un livre qui en rend possibles au moins deux, du moins qu'il y a deux points de fuite extrêmes, l'un vers le soufisme, l'autre vers le djihadisme, qui est le problème. [...] Une mère voilée qui se réclame des sourates pacifiques et moins problématiques, qu'une autre qui, tête nue, se réclamerait des sourates belliqueuses. Le voile ne dit rien en soi de manière univoque¹³ ».

(Onfray M. 2016)

En approchant la question du voile musulman, Onfray affirme que le voile, en tant qu'aspect vestimentaire, ne nuit aucunement aux valeurs humaines et universelles et ne menace en aucun cas le caractère laïc de la société



occidentale. Pour lui, ce qui constitue le point de divergence entre l'islam et l'occident reste bel et bien les tendances cachées derrière le port de ce voile. Dans le traitement de cette position, Onfray tente de montrer l'islam dans une perspective multidimensionnelle, il distingue ainsi entre au moins deux types de l'islam. Le premier est celui qui tend vers un pacifisme soufi poussant le fidèle à s'intéresser à ses propres relations avec son créateur dans un climat de foi, de droiture et de spiritualité, le second genre de l'islam, selon Onfray, est celui qui est scellé d'un bellicisme, exhortant ainsi les individus et les groupes à adopter une vision ségrégative vis-à-vis des personnes qui ne respectent guère les règles préconisées par le texte avec une minutie démesurée ou celles qui ne suivent pas les directives édictées par des sources, au-delà de leur compatibilité avec les véritables principes de l'islam. Or, d'après le texte de la révélation céleste des musulmans, il n'existe qu'une seule religion islamique, unique et spécifique. A travers cette scission, le penseur français mène la communauté musulmane à s'assurer du genre de l'islam adopté et de s'interroger sur les vraies règles régissant la religion musulmane.

Ce qui est essentiellement primordial pour Onfray, n'est ni l'apparence vestimentaire ni la forme extérieure de l'individu, pour lui, ce sont les tendances internes qui se traduisent sous forme d'actes de pacifisme ou de violence. Par cette comparaison antithétique, notre philosophe insiste sur les aboutissements que le port du voile ou la nudité de la tête, voire du corps, peuvent produire dans une perspective interindividuelle et intrasociale.

En examinant la dernière partie des propos de Michel Onfray, nous déduisons qu'il tente de faire véhiculer des messages mettant en cause le pacifisme de l'islam. Il affirme que le coran, texte sacré de l'islam et sur les règles duquel se reposent les fondements, les principes, voire la quiddité du message islamique, renferme deux types de sourates, celles qui invitent au pacifisme et d'autres appellent au recours aux actes d'impétuosité et d'agressivité dans le



traitement des autres, notamment celles et ceux qui n'adoptent pas la même religion qu'eux. Ces propos sont reçus en tant que directes accusations qualifiant l'islam de doctrine qui ne peut être installée qu'à travers des actes de violence et de la cruauté.

Cette tendance adoptée par des penseurs occidentaux, notamment les orientalistes parmi eux, prônée non seulement par Onfray mais également par d'autres penseurs et philosophes, poussés par des considérations islamophobes, ils ne trouvent aucune coercition à révéler des propensions hargneuses et des propos agressifs visant ainsi assombrir l'image de l'islam. La question de la religion musulmane, entre un pacifisme modéré et un bellicisme démesuré, reste parmi les sujets qui préoccupent toujours les opinions locale et mondiale, cette affaire ne cesse de faire élargir les divergences entre la culture occidentale et celle du monde arabo-musulman. Elle est une des thématiques qui attirent notre intérêt et qui sera traitée dans la présente recherche.

Tariq Ramadan, censé porteur d'une pensée éclairée et éclairante, ne se montre point implacablement rigide dans ses idées ainsi que dans la concrétisation des principes théoriques de l'islam. Sa vision réformiste lui permet de se placer dans une situation médiane, prônant ainsi la modération et la tempérance et adoptant une vision réconciliatrice allant en adéquation avec la finalité du message de l'islam fondé sur la persuasion et l'encouragement. Ainsi vis-à-vis de l'affaire du voile, Ramadan précise :

« Il ne s'agit pas de ne rien montrer, de s'enfermer et d'étouffer, mais au contraire de savoir comment, où et à qui montrer¹⁴. »

Ramadan cherche à montrer que l'islam n'est venu pour priver la femme de ses libertés les plus essentielles, même dans le cas des libertés personnelles



liées à la manière de s'habiller. Le fait d'exhiber publiquement les composantes de son corps pour une femme est vu comme un acte tacheté d'indécence et de paillardise. Il s'agit donc de forcer intellectuellement les hommes de tomber, involontairement ou de manière consciente, dans la lascivité. Il reste difficile devant de telle situation d'appivoiser son caractère libidineux et son instinct sensuel¹⁵ (Adnani Razika. 2018). Par précaution et non par obligation, l'islam invite les femmes à dissimuler leurs corps pour des raisons qui sont en relation avec la purification de l'éthique personnelle et collective et dans un ordre typiquement déontologique. Cette restriction vestimentaire est conçue par bon nombre d'individus et groupes, plus spécialement ceux et celles montrant des tendances islamophobes ainsi que les personnes porteuses et du flambeau d'un militantisme féminin, comme une pratique rétrograde vis-à-vis de la gente féminine, empêchant cette vulnérable créature de jouir amplement de ses droits les plus essentiels (Edgar Morin, Tariq Ramadan. 2014). Ils disent que l'idée de la pudeur présentée par les partisans du port du voile ne peut être que parmi les mille allégations qui manquent beaucoup de clarté et de pertinence¹⁶.

La polémique suscitée par le port du voile par la femme musulmane ne se montre qu'un prétexte superficiel profondément instrumentalisé pour des raisons extra-sécuritaires et hors de l'identification identitaire. Dans le cas du port du voile intégral, la quasi-totalité des musulmans se mettent d'accord sur l'aspect à la fois douteux et suspect qui caractérise la personne porteuse de ce voile total.

La situation du voile diffère entre les sociétés majoritairement musulmanes et celles dont la présence des musulmans est minoritaire. Dans la première catégorie des sociétés, la population montre une grande adaptation avec le voile modéré, aussi le voile intégral y réalise un degré remarquable au niveau de son acceptabilité. Contrairement à cela, les individus et les groupes résidents



dans les sociétés minoritairement musulmanes notamment sous les cieux de l'Occident, se montrent allergiques vis-à-vis de cette affaire. Certains lient leur repoussement au voile islamique à des considérations purement esthétiques, or, la question de l'esthétisme n'est pas tachetée d'un absolutisme révélateur, et elle demeure une liberté personnelle relative à la multiplicité des penchants et des effluves. La considération religieuse dans la lutte contre le port du voile musulman est fortement présente. Les tentatives, cherchant à enrober cette affaire par des considérations typiquement identitaires et esthétiques, s'écartent largement des faits reflétés par la réalité des choses. En fait, une femme d'une autre obédience que l'islam peut jouir d'une liberté entière dans le choix de son habillement, elle ne recevra donc aucune critique ni blâme ; le cas des nones qui se vêtissent d'un type d'habillement ressemblant approximativement à celui porté par des femmes musulmanes, pourtant ces femmes-là ne s'exposent à aucune interdiction ni condamnation.

Conclusion

Tout compte fait, nous pouvons conclure que la lutte contre le port du voile musulman traduit une aversion profonde et un dégoût structurel favorisant nivellement la naissance et l'exacerbation d'une vague de haine et d'humiliation dont les victimes ne sont que les adeptes de la religion islamique. Cette approche exécutoire se concrétise dans la réalité sociale sous forme de sentiments et actes islamophobes visant assombrir l'image de l'islam et enténébrer l'environnement dans lequel la pratique de cette religion s'effectue. La polémique déclenchée par ce sujet ne représente donc qu'un résultat tant attendu des conflits idéologiques visant à favoriser les conditions d'une éventuelle domination d'une culture occidentale au détriment de celle des autochtones.



Notes :

1. Tariq Ramadan, et à travers son ouvrage *Le génie de l'islam*, précise qu'abstraction faite de toute considération, avant la prise d'une position, valorisante ou dévalorisante, envers les fondements d'une religion, il faut tout d'abord s'assurer du degré de l'exigibilité des règles de telle religion et culte. Ramadan informe que : « *Au-delà du culte, un certain nombre d'obligations, de prescriptions et de recommandations se rapportent à des aspects de la vie plus au moins secondaires. Il importe, à cet égard, de bien considérer la nature des Textes auxquels on se réfère (authenticité, clarté, marge d'interprétation), mais aussi se déterminer leur classification : s'agit-il d'une exigence (darūriyat), d'un besoin (hājiyyāt) ou d'un embellissement (tahsiniyyāt) ? Par exemple répondre au salut d'autrui est une obligation en islam, mais relève de l'embellissement et non de l'exigence. Ces classifications répondent à des critères aussi précis que nombreux et ne peuvent être extrapolés à partir de la seule lecture non spécialisée des sources* ». P. 137

2. Tariq Ramadan, *Le génie de l'islam*, Éditions Archipoche, Paris, 2017, P : 138

3. Daniel Sibony, *Islam, phobie, culpabilité*, Odile Jacob, 2013, Paris, p. 128

4. Dans son ouvrage intitulé *Soumission*, Michel Houellebecq décrit à travers un discours ironisant la situation des femmes voilées issues de l'un des pays du golfe, il tente de montrer comment le voile religieux limite la liberté de la femme. (P. 238)

5. Le juriste réformiste Qassim Amîn qui écrivit, en 1899, *Tahrir El Mar'â* (la libération de la femme) a précisé que « *la Chari'a a été la première loi à donner l'égalité à l'homme et à la femme. La corruption est venue de l'extérieur, avec des pratiques tirées des usages coutumiers* ». (La libération de la femme, Le Caire, 1899)

6. « *Ô vous qui croyez ! N'entrez pas dans la demeure du Prophète, à moins qu'invitation ne vous soit faite à un repas, sans être là à attendre sa cuisson. Mais lorsqu'on vous appelle alors entrez. Puis quand vous aurez mangé, dispersez-vous, sans chercher à vous rendre familiers pour causer. Cela faisait de la peine au Prophète, mais il se gênait de vous (congédier), alors qu'Allah ne se gêne pas de la vérité. Et si vous leur demandez [à ses femmes] quelque objet, demandez-le-leur derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et pour leurs cœurs ; vous ne devez pas faire de la peine au Messenger d'Allah, ni jamais vous marier avec ses épouses après lui ; ce serait, auprès d'Allah, un énorme péché* ». (C'est nous qui soulignons). (Traduction de la Présidence Générale des Directions des Recherches Scientifiques Islamiques, Le saint Coran, p. 425).



7. Le contexte dans lequel ledit verset ce verset étant descendu, comme en atteste la tradition, le jour du mariage du Prophète avec Zaïnaab, donc dans le domicile nuptial, il ne peut concerner que les épouses du Prophète : il s'agissait bel et bien « pour Mahomet de limiter la liberté de ses propres femmes et d'elles seules, de sorte que cette prescription faisait partie du code exceptionnel constitué au bénéfice exclusif de l'apôtre. Cela est attesté dans la tradition prophétique et par l'écrivaine marocaine Fatima Mernissi à travers son ouvrage intitulé *Le harem politique*, plus précisément dans la partie sous le titre : *Hijab/ Le voile*. P. 109-129.

8. Dans son ouvrage intitulé *Penser l'islam*, Michel Onfray Précise dans un premier lieu que le coran, texte sacré des musulmans, contient des sourates qui se montrent clairement misogynes et phalocrates. Ainsi qu'il y a des versets qui légitiment le port du voile pour les femmes. (P : 107)

Dans le même ouvrage, notre philosophe revient sur la question du voile féminin en montrant une permissivité concernant cette affaire, en le classant dans le rang des libertés accordées à la femme. Il reste donc un choix personnel tant qu'il ne nuit à personne et ne pousse pas son utilisatrice à perpétrer des actes de violence envers les individus et les communautés. (P : 71- 72)

9. Mansour Fahmy est un sociologue et penseur égyptien qui s'intéressait à la condition de la femme dans les sociétés musulmanes. Sujet pour lequel il a réservé une thèse de doctorat soutenu au sein de l'université de Paris.

10. Tariq Ramadan donne au mot arabe *khimār* la signification suivante : Il s'agit d'un foulard qui couvre les cheveux et la poitrine.

11. Tariq Ramadan, *Le génie de l'islam*, Éditions Presses de Châtelet, Paris, 2016, P : 138

12. Tariq Ramadan, *Le génie de l'islam*, Éditions Archipoche, Paris, 2017, P : 139

13. Michel Onfray, *Penser l'islam*, Éditions Grasset et Fasquelle, Paris, 2016, p. 71- 72

14. Tariq Ramadan, *Le génie de l'islam*, Éditions Archipoche, Paris, 2017, P : 138

15. Razika Adnani, *ISLAM, Quels problèmes ? Les défis de la réforme*, Éditions, Afrique Orient, 2018, Maroc, p. 107

Dans l'ouvrage précité, et contrairement aux allégations posées par certains et qui lient la question de l'interdiction du port du voile dans les lieux publics au sein des sociétés occidentales à des raisons purement sécuritaires portant sur des considérations identitaires, Razika Adnani précise que cette interdiction s'appuie sur des données typiquement religieuses. La philosophe islamologue algérienne précise que : « *Le voile est le phénomène qui interpelle le plus aujourd'hui : on assiste à son essor spectaculaire non seulement dans les pays musulmans, mais aussi en Occident et notamment en France où la communauté musulmane est*



très importante. Il est l'un des signes religieux qui s'imposent le plus dans l'espace public. [...] Pour ses adeptes, l'Islam a fait du voile une obligation parce qu'il était nécessaire. Nécessité liée à la nature de l'homme incapable de maîtriser son corps à la vue de celui de la femme. Si elle ne le dissimule pas elle se place dans une situation où celui-ci la désire obligatoirement et, s'il la désire, il ne peut que chercher à assouvir cette pulsion. Ils ajoutent que cette attitude de la part de l'homme n'est pas un acte volontaire ; elle lui est dictée par son corps qui réagit automatiquement à ses exigences : si le corps veut, l'homme exécute. La femme doit donc se voiler pour protéger l'homme de ses propres pulsions et se protéger elle-même contre les agressions sexuelles de celui-ci. » (Op. Cit. p. 107)

16. Dans l'ouvrage susmentionné, R. Adnani précise que ceux qui prétendent que l'homme se trouve toujours tributaire à son érotisme et à sa sensualité ont quelques fois tort. Ils justifient leur conception par ce qui arrive au musulman pendant le mois sacré du Ramadan. En effet, dans le cas du jeûne les hommes se montrent capables d'appriivoiser leurs instincts, chose qui atteste que l'impossibilité de maîtriser sa sensualité pour un homme est une position qui est totalement erronée. Dans cette perspective R. Adnani stipule : « Pourtant, ceux qui présentent l'homme comme un être dépourvu de toute force morale, de toute volonté de contrôler son désir sexuel et de toute capacité à adapter son comportement, tiendront un discours tout à fait différent lorsqu'il s'agit du rituel du jeûne par exemple. Les musulmans rappellent qu'en se privant de manger et de boire, tout le long de la journée et pendant tout un mois, le jeûne est la preuve que l'être humain, donc l'homme et la femme, est capable de maîtriser son corps. Le discours religieux donne donc deux représentations de l'homme tout à fait contradictoires. Lorsqu'il s'agit du voile, l'homme n'est plus qu'un homme-corps sans aucun contrôle de ses instincts, mais lorsqu'il s'agit du jeûne, il devient l'homme-esprit, maître de lui-même. C'est assurément au nom de la religion que la justification du voile est présentée et défendue. Or, en déshumanisant l'homme, elle va non seulement à l'encontre de la nature de l'homme en tant qu'être humain, mais également à l'encontre de l'esprit de la religion. Les religions ne s'adressent-elles pas à l'être humain en tant qu'être raisonnable, capable de maîtriser ses besoins instinctifs, ses émotions et ses passions ? » (Op. Cit. p. 107-108)